

MINISTÈRE

des

AFFAIRES CULTURELLES

A R R Ê T E

Le Ministre des Affaires Culturelles

- VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des Monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67-1174 du 28 décembre 1967 ;
- VU le décret n° 69-607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5-1 de la loi du 2 mai 1930 sur la Protection des sites ;
- VU le décret du 24 juillet 1959 portant organisation du Ministère des Culturelles ;
- VU la loi du 12 avril 1943 portant réglementation de la publicité et des enseignes et notamment les articles 5 et 9 ;
- VU le décret du 9 février 1968 portant application du décret du 7 février 1959 modifié, relatif au camping, et notamment les articles 2 et 6 ;
- VU le décret n° 72-37 du 11 janvier 1972 relatif au stationnement des caravanes et notamment les articles 3, 7, 9 et 10 ;
- VU l'avis donné le 3 juin 1971 par le Conseil Municipal de MENSIGNAC
- VU la délibération du 25 août 1971 de la Commission des Sites, Perspectives et Paysages du département de la Dordogne ;

A R R Ê T E :

Article 1er - Est inscrit sur l'Inventaire des Sites pittoresques du département de la Dordogne l'ensemble urbain formé sur la commune de MENSIGNAC par l'entrée du bourg et comprenant les parcelles cadastrales ci-après :

Section AN du cadastre : n° 14, 15, 16
163, 165 à 172 inclus
185, 186
191 et 192

les voies qui les desservent ainsi que les façades et toitures.

.../...

article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Dordogne, au Maire de la commune de MENSIGNAC et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le 22 février 1972

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur de l'Architecture

Signé : A. BACQUET

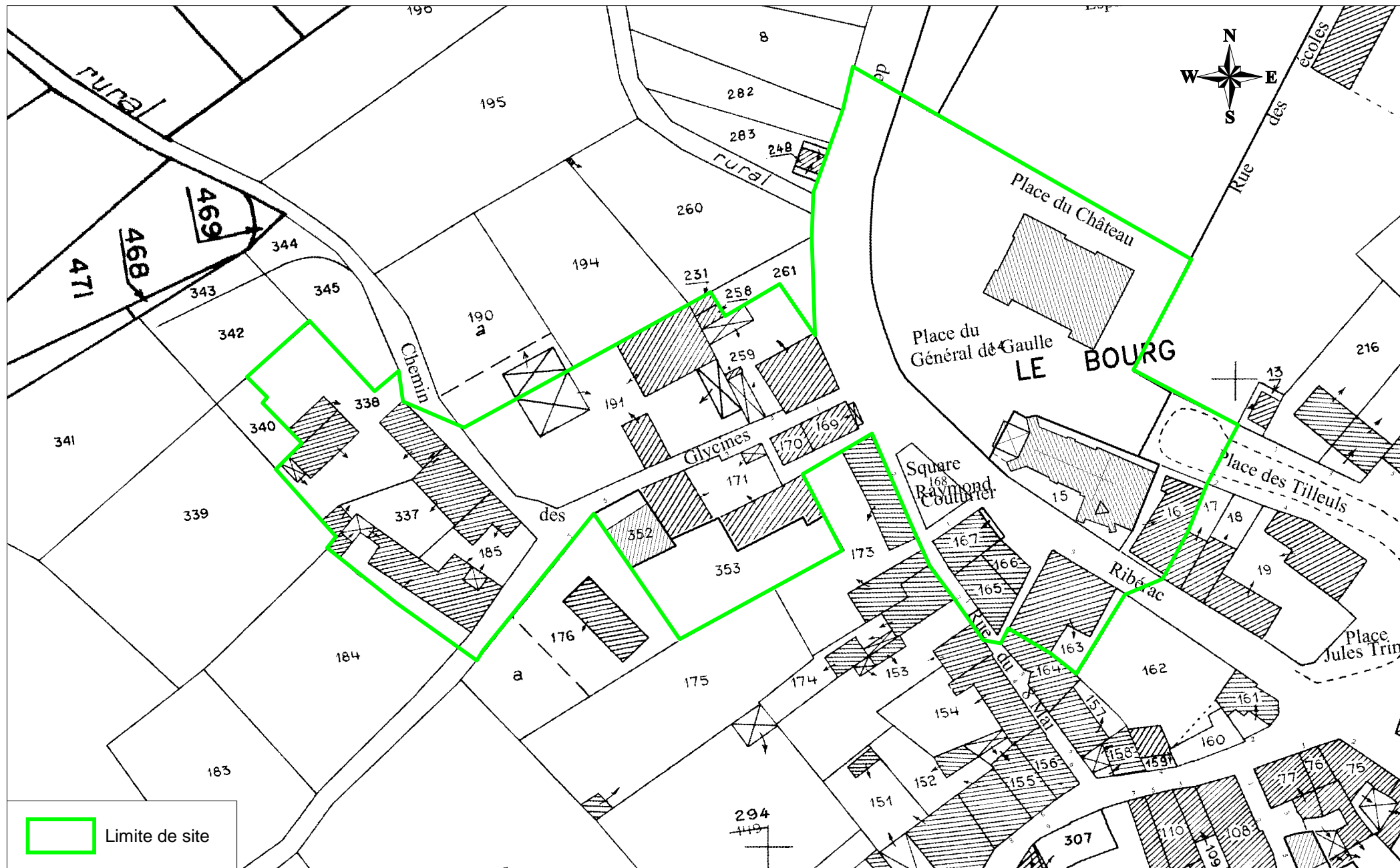
Pour ampliation

L'Administrateur Civil chargé
du Bureau des Sites

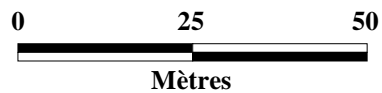
Nancy Bouche

Signé : Nancy BOUCHE

MENSIGNAC
Site inscrit : Entrée du bourg



Source : BD Parcellaire - IGN 2007



DIREN Aquitaine